

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18h, le Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER Valérie, suite à la convocation en date du 26 février.

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, PONCHE Alain, DELCROIX Didier, SOBALA Marian, HAPIOT, Serge, COTELLE Mehdi, ANDRIES Jean-Claude, COUELLE Murielle, GUEANT Alain, BASTIEN Monique, MAHIEUX Gilbert, WASZYCK Pascale, HAJA Manuel, BEKKOUCHE Fatna,

ETAIT EXCUSEE :

GORAJSKI Nathalie

ETAIT ABSENT :

DELAFORGE Daniel

Objet :

Demande de subvention auprès de la CAF – PRE

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 15

Secrétaire de séance : Madame Lucile Dervillers, Directrice du C.C.A.S.
La séance ouverte,

Monsieur le Vice-Président indique que dans le cadre de son soutien aux actions menées en direction des enfants et des familles, la CAF du Pas-de-Calais prévoit une participation financière au Programme de Réussite Éducative (PRE).

Cette subvention est attribuée à hauteur de 100 € par enfant accompagné dans l'année.

Pour l'année 2025, le PRE de Rouvroy a accompagné 97 enfants, au travers d'actions individualisées et collectives visant à :

- favoriser la réussite scolaire,
- soutenir la parentalité,
- renforcer l'estime de soi des enfants,
- accompagner les familles en difficulté ou en situation de vulnérabilité.

Cette subvention permettra de consolider les actions existantes et d'amplifier l'accompagnement des familles dans le cadre du PRE pour l'année 2026.

VU la délibération du 6 juin 2005 par laquelle le CCAS de Rouvroy a décidé de se positionner comme porteur du programme de réussite éducative conformément à la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005,

VU les actions menées par le PRE, certaines sont axées autour de la thématique de la parentalité pour l'année 2026,

CONSIDERANT la nécessité de reconduire pour 2026 des actions en faveur des familles accompagnées par le dispositif,

Accusé de réception en préfecture
062-266207240-20260305-D2026-03-05-08-DE
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'actions et le partenariat avec la CAF

ACCEPTE la subvention de 9 450€ sollicitée auprès de la CAF

DECIDE d'inscrire au budget 2026 les lignes budgétaires correspondant aux différentes actions,

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 05.03.26

Madame la Présidente du CCAS,
Valérie Cuvillier



Accusé de réception en préfecture
062-266207240-20260305-D2026-03-05-08-DE
Date de réception préfecture : 12/03/2026